



Projet pédagogique

Grappaloups 2015-2016

Préambule.

Le projet pédagogique est un document obligatoire au sein des accueils de loisirs. Il est rédigé par l'équipe d'animation du centre sous la direction du responsable de l'accueil. Il définit l'action concrète du projet éducatif communal. Il traite des besoins des enfants accueillis, des objectifs pédagogiques, des moyens mis en œuvre, des règles de vie et du rôle de l'équipe.

1 : Descriptif

Le centre «Les Grappaloups» est un accueil de loisirs communal dépendant du centre communal d'action sociale de la commune de «Le Touvet».

Il accueille exclusivement des enfants de la commune âgés de 3 à 12 ans auquel s'ajoute un accueil «ados» pour les jeunes de 13 à 17 ans.

Le centre est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires de 12h00 à 18h00 en période scolaire et de 8h00 à 18h00 pendant les vacances.

Le centre «Les Grappaloups» accueille une trentaine d'enfants en moyenne, répartis en quatre groupes d'âge. 3-5 ans ; 6-8 ans ; 10-12 ans et 13-17ans.

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur diplômé BPJEPS, d'animateurs diplômés ou stagiaires BAFA et d'animateurs non diplômés dans le respect des normes d'encadrement dictées par la DDCS. Il convient d'y ajouter du personnel de ménage et de restauration embauché par la commune.

2 : Rappel du projet éducatif territorial (PEDT)

Les principes fondateurs du projet éducatif :

- L'ouverture à l'autre et aux différences pour lutter contre les discriminations.
- L'égalité filles-garçons et la mixité.
- L'éveil culturel, artistique et sportif.
- L'intégration sociale : la promotion du principe intergénérationnel et l'implication des usagers dans la vie des structures.
- Le développement des échanges de pratiques et la professionnalisation des équipes.
- Un cadre d'action relevant d'une démarche de développement durable.

3 : Objectifs pédagogiques

Du projet éducatif découlent les objectifs pédagogiques suivants :

objectifs généraux	objectifs opérationnels	moyens/actions	Indicateurs d'évaluation
permettre l'épanouissement de l'enfant et le développement de chacun.	<ul style="list-style-type: none"> _ respecter les rythmes et besoins de chaque enfant. _ encourager et valoriser l'expression de tous. _ favoriser la prise de responsabilités. _ développer l'autonomie. _ favoriser la participation de l'enfant à la vie du centre. 	<ul style="list-style-type: none"> _ organisation de la journée en fonction des besoins des enfants. _ Mise en place d'un accueil échelonné. _ alterna de temps actifs et temps calmes (sieste pour les plus petits). _ faire du centre un endroit convivial et accueillant. _ faire en sorte que les enfants participent au projet d'animation, qu'ils soient force de proposition (règles de vie, activités...) _ faire participer les enfants à la vie quotidienne du centre (rangement, nettoyage...) _ laisser une certaine liberté d'action aux enfants (en restant vigilant) _ mise en place d'un bilan (météo du jour) 	<ul style="list-style-type: none"> _ fatigue des enfants. _ retour des enfants pendant le temps de parole du soir. _ raison de l'inscription des enfants (volonté ou obligation)
éduquer à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> _ favoriser le respect, la solidarité, la mixité. _ Encourager le partage et l'entraide. _ Développer l'esprit critique des enfants. _ Eduquer à l'environnement et au développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> _ mixité dans les groupes, les équipes lors des activités en respectant les spécificités de chaque sexe. _ mise en place de jeux de coopération. _ mise en place de temps de discussion (le matin pour préparer et expliquer la journée, le soir pour l'évaluer). _ importance des temps informels pour les échanges (l'action de l'animateur ne se limite pas aux seules activités) _ avoir en tête une démarche environnementale et durable dans la vie au centre, lors des activités (jardin, sortie en forêt...) et dans la vie quotidienne (gaspillage, privilégier le local...) 	<ul style="list-style-type: none"> _ implication des enfants (acteurs ou consommateurs) _ évaluation du groupe, de l'individu au cours de l'année.
valoriser le rôle éducatif des parents	<ul style="list-style-type: none"> _ encourager la participation des parents à la vie du centre. _ Échanges avec les 	<ul style="list-style-type: none"> _ importance des temps d'accueil et de départ. _ Mise en place de moments conviviaux avec les parents 	<ul style="list-style-type: none"> _ retour des parents. _ disponibilité de l'équipe d'animation.

parents

(Gouters, spectacles...)
_ accès à l'information
(affichage, internet..)

Evaluation des objectifs pédagogiques.

L'évaluation des objectifs pédagogiques (ou opérationnels) est nécessaire afin de rendre compte du degré de son application. Elle reprend les indicateurs cités plus haut, elle peut être de différentes sortes.



Ascendante : enfants-animateurs : les animateurs recueillent le ressenti des enfants sur la journée, la semaine aux travers de jeux, d'activités conçues à cet effet (météo de l'humeur du jour ; totem de la parole...) ou simplement par temps de parole.

Animateurs-directeur : les animateurs font remonter au directeur ce qui ressort des évaluations avec les enfants ainsi que ce qui leur semble important.



Descendante : animateurs-enfants : les animateurs communiquent eux aussi leur ressenti de la période écoulée.

Directeur-animateurs : lors de réunions ou d'entretiens individuels (bilans de stage...) le directeur évalue, encourage ou recadre la cohérence de l'action des animateurs par rapport aux objectifs cités.

4 : Journée type

8h00-9h00 : accueil du matin*

9h00-11h00 : activités*

11h00-11h45 : temps libre*

11h45-12h00 : prise en charge des enfants à la sortie de l'école, transfert au restaurant scolaire*

12h00-13h00 : repas

13h00-13h15 : retour au centre

13h15-14h00 : sieste pour les plus petits ; temps calme pour les moyens-grands.

14h00-16-00 : activités

16h00-16h30 : goûter

16h30-17h00 : bilan de la journée ; rangement.

17h00-18h00 : départ

*uniquement en période de vacances

5 : La démarche pédagogique.

_ Accueil/départ

*les mercredis : l'accueil se fait à l'école à la sonnerie de midi. Les animateurs prennent en charge les enfants à la sortie des classes (dans ces dernières pour l'école maternelle) et les conduisent au restaurant scolaire pour le repas.

Le départ du centre est échelonné de 17h00 à 18h00. C'est un moment de rencontre avec les parents où il est important d'échanger sur la journée de l'enfant.

*les vacances : l'accueil du matin se fait au centre entre 8h00 et 9h00. L'équipe d'animation se doit d'être attentive aux informations que les parents transmettent et doit les faire remonter à la personne concernée (directeur, animateur du groupe qui concerne l'enfant).

Le départ s'effectue de la même manière que les mercredis.

_ Activités

L'équipe d'animation se doit de proposer des activités en adéquation avec les projets éducatif et pédagogique du centre. Elles doivent être variées (activités manuelles, sportives, culturelles, de découverte...) et respecter le rythme de l'enfant (activités dynamiques alternées avec des activités calmes)

_ Temps libre

L'enfant a besoin de moments à lui, où il peut jouer librement. Durant ces temps, l'animateur reste en surveillance du groupe.

_ Repas

Le repas est un moment important dans la journée du centre. Il est un temps d'animation pédagogique à part entière. Il se déroule dans le calme. Les animateurs mangent avec les enfants et veillent à ce que ces derniers goûtent à tout. Les enfants sont actifs dans le déroulement du repas en aidant au service et en débarrassant et nettoyant leurs tables.

_ Temps calme/ sieste

Le temps calme a lieu au retour du repas. Il se fait par groupe. C'est un moment où les enfants se posent autour d'une activité tranquille (jeux de société, lecture, dessins...). Les plus petits font la sieste.

_ Bilan

En fin de journée, un bilan de cette dernière est effectué (voir la partie évaluation plus haut).

6 : Fonctionnement de l'équipe

L'équipe d'encadrement actuelle est composée d'un directeur, diplômé BPJEPS environnement développement durable ; d'un animateur et directeur adjoint, diplômé BAFA et BAFD ; de 2 animatrices diplômées BAFA ; d'une animatrice stagiaire.

Un agent communal est en charge de la restauration et de l'entretien des locaux.

L'accueil de loisirs accueille régulièrement du personnel stagiaire au sein de l'équipe (BAFA ; BPJEPS ; BAFD). Un suivi de formation est alors mis en place au travers d'entretiens de moitié et de fin de stage afin d'évaluer la progression du stagiaire en accord avec les critères d'évaluation mis en place par la DDCS et les organismes formateurs.

Le centre est intégralement non fumeur, le personnel est autorisé à fumer pendant la pause à l'extérieur du périmètre du centre.

L'alcool est interdit au centre pendant les heures de travail (y compris les pauses).

Dans la mesure du possible, les animateurs sont tenus d'avoir leur téléphone portable avec eux (surtout durant les activités extérieures au centre). Durant les heures de travail (en dehors des pauses), l'utilisation pour usage personnel est prohibée. Il ne doit être utilisé que pour prévenir le directeur ou un autre membre de l'équipe d'un fait en rapport avec le centre.

Chaque membre de l'équipe se doit d'avoir un comportement et un langage en adéquation avec son poste d'encadrant d'enfants.

7 : Aménagement de l'espace

Afin de respecter les spécificités de chaque tranche d'âge, chaque groupe possède une salle qui lui est propre.

Le centre dispose en outre d'une cuisine pédagogique équipée (gazinière ; frigo) et d'un accès au parc (public) contigu au bâtiment.

Les repas du midi sont confectionnés et livrés par une centrale de restauration dans le respect des normes d'hygiène en vigueur. Ils sont pris au restaurant scolaire qui se situe dans un bâtiment annexe de l'école maternelle.

La salle des 3-5 ans est équipée de matériel (table ; chaise ; toilettes...) adapté aux enfants de cet âge.